

Nez Rouge – Aspects juridiques du travail bénévole

par le Dr Markus Edlmann, avocat, Saint-Gall

Les principales activités de Nez Rouge sont ① les campagnes de prévention > sensibilisation de la population à «la conduite avec un conducteur disposant de toutes ses facultés» et ② l'opération organisée pendant les fêtes de fin d'année > service de transport

Du point de vue juridique, les éléments suivants caractérisent le travail bénévole: ① la prestation de travail ② non rémunérée et ③ orientée vers le bien commun, ainsi que ④ l'engagement volontaire.

Types de travail bénévole chez Nez Rouge

① **Travail au sein du comité** = engagement bénévole

-> *Droit applicable: droit des mandats (art. 394 ss CO), que la fonction exercée le soit à titre honorifique ou non rémunéré*

② **Service de transport avec des bénévoles:** il ne s'agit pas d'un simple petit service, mais d'un engagement ayant force contraignante, c'est-à-dire d'un contrat entre Nez Rouge et chacun des bénévoles. Les bénévoles sont intégrés à l'organisation et sont tenus de respecter les instructions; la situation est similaire à celle des salariés.

-> *Droit applicable: droit des mandats (art. 394 ss CO) ou prestation de travail sui generis (avec application par analogie du droit du contrat de travail – art. 319 ss CO)*

Obligation

Les membres du comité et les bénévoles sont tenus de fournir la prestation promise.

Devoir d'instruction et devoir de diligence

Entre autres: guide, sobriété 24 heures avant l'intervention, information avant l'intervention, comportement correct, pas de transport de clients dans le véhicule de Nez Rouge.

Temps de travail et de repos

Le service de transport de Nez Rouge n'est pas considéré comme une activité de transport de personnes à titre professionnel. Autrement dit, il n'existe aucune prescription particulière en matière de temps de repos; la loi sur le travail peut s'appliquer.

Confidentialité et discrétion

«Peu importe qui est notre client, il est primordial de protéger son anonymat.» Le strict respect de la confidentialité est garanti concernant le contenu des demandes adressées par les clients; les bénévoles sont tenus au devoir de discrétion.

Pourboires

Obligation de remise.

Remboursement des débours (réglementé par chaque section)

Remboursement des frais effectifs: dans le droit des mandats, lorsque cette pratique est usuelle dans la branche; si le contrat de travail est appliqué par analogie, impératif.

Allocation forfaitaire pour frais, lorsque le règlement des frais est approuvé par l'autorité fiscale compétente.

Responsabilité

Les questions relatives à la responsabilité sont très complexes! Responsabilité contractuelle de Nez Rouge – responsabilité du commettant – recours – responsabilité extracontractuelle. Exemples:

- a) En reculant avec le véhicule du client, un conducteur de Nez Rouge heurte un mur de 60 cm de haut.
- b) Un conducteur de Nez Rouge vole la monnaie pour le parking dans le véhicule du client.
- c) Devant un journaliste, un bénévole se vante d'avoir raccompagné le maire ivre chez lui. Ce fait est évoqué dans le journal local. Peu après, le maire n'est pas réélu.
- d) Un membre du comité de Nez Rouge commande l'impression de papillons sans y être autorisé.

Assurance

(En Suisse romande, du ressort de chaque section; en Suisse alémanique, valable pour l'ensemble des sections)

Assurance de responsabilité civile vivement recommandée pour Nez Rouge et les bénévoles car elle protège contre les prétentions injustifiées et permet d'accéder aux exigences fondées. Assurance-accidents pas nécessaire.

Fin

Aussi bien pour le travail au sein du comité que pour le service de transport: démission possible à tout moment, même sans motif, sauf en temps inopportun; l'autre partie doit avoir un laps de temps suffisant pour prendre les dispositions nécessaires.

Attestation

Attestation: modèle. Pour le service de transport, éventuellement prétention juridique (~ certificat de travail).

Ressortissants étrangers

Les étrangers doivent disposer d'une autorisation de travail pour toute activité habituellement exercée contre rémunération, même si aucune rémunération n'est versée; le bailleur de services assume la responsabilité en la matière.